ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES

PROJET D'ECOLE



Avenue Gouverneur Emile Cornez 1

7000 Mons

065/400.101

www.etudierenhainaut.be/athenee-provincial-jean-avesnes-mons.html

www.facebook.com/APJAMONS

Instagram : *Etudier_en_hainaut_apja*

Table des matières.

1. Présentation de l'établissement	2
1.1. Historique	2
1.2. Environnement	2
1.3. Infrastructures	4
2. Offre d'enseignement	6
3. Organisation spécifique	8
3.1. Horaires	8
3.2. Mixité des cours d'éducation physique	9
4. Objectifs et Actions	9
4.1. Pour faciliter la transition primaire/secondaire	9
4.2. Pour accueillir les élèves lors de leur arrivée à l'APJA et aider les nouveaux à s'intégrer et accroître leur bien-être	9
4.3. Pour favoriser la collaboration Ecole/Famille	10
4.4. Pour améliorer les résultats de nos élèves	10
4.5. Pour renforcer l'utilisation du numérique	11
4.6. Pour orienter les élèves	12
4.7. Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et le harcèlement	13
4.8. Pour lutter contre les faits d'indiscipline	13
4.9. Pour aider les élèves à besoins spécifiques	14
4.10. Pour gérer les frais scolaires	14
4.11. Pour éduquer à la citoyenneté, la santé, aux médias, à l'environnement via des activités internes et externes	14
4.12. Pour inciter à la pratique sportive et favoriser la cohésion	15
4.13. Pour l'ouverture et l'accès à la culture	15
5. Partenariats	15
6. Services	16
6.1. Transports	16
6.2. Mess	16
6.3. Communication de l'information aux élèves et aux responsables légaux	16
Complément au Règlement Général des Etudes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Province de Hainaut	17

1. Présentation de l'établissement

1.1. Historique

En 2005, l'Athénée royal Jean d'Avesnes change de pouvoir organisateur. Celui-ci devient la Province de Hainaut et l'école prend la dénomination de « Athénée Provincial Jean d'Avesnes ». L'établissement modifie les orientations antérieures. De fait, l'horticulture vient étoffer l'offre d'enseignement. De même, des sections sport-études s'ouvrent successivement : football, rugby, basket, tennis et équitation. L'offre se complète par une section « Equitation » en professionnelle. L'APJA est une école coopérante du CEFA de Mons.

1.2. Environnement

L'Athénée Provincial Jean d'Avesnes occupe trois implantations :

- Implantation principale (siège administratif)

 Avenue Gouverneur Cornez 1 à 7000 Mons

 Téléphone : 065/400.101



Dans un quartier paisible de la cité du Doudou, l'APJA est situé au cœur d'un écrin de verdure à quelques minutes du centre-ville. Il est facilement accessible par les transports en commun. De fait, la gare se trouve à 15 minutes à pied et des arrêts de bus se situent à proximité de l'entrée de l'établissement.

- Site de l'horticulture

 Avenue Reine Astrid 50 à 7000 Mons

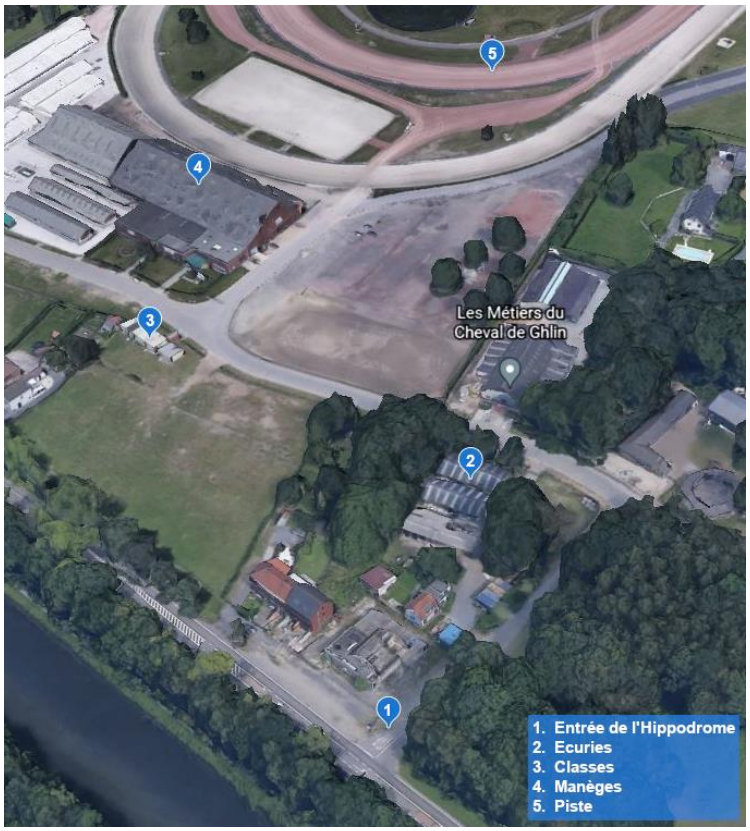


Des surfaces de cultures abritées et de plein air sont mises à disposition des élèves afin de les préparer au mieux aux différents secteurs de la filière horticole.

- Site du Centre Provincial « *Les Métiers du Cheval* » :

 Route de Wallonie 31 à 7011 Ghlin

 Téléphone : 065/328.751



De véritables structures professionnelles accueillent les élèves sur le site même de l'hippodrome de Wallonie.

Le Centre Provincial « *Les Métiers du Cheval* » à Ghlin accueille la section « équitation » de l'école, que ce soit de plein exercice ou en alternance. Cependant, certains des cours généraux sont dispensés sur l'implantation de Mons.

1.3. Infrastructures

- Locaux spécifiques

Plusieurs locaux spécifiques sont mis à disposition des enseignants ou réservés à des classes/sections bien précises :

- 7 locaux équipés de TBI (Tableau Blanc Interactif),
- 6 locaux équipés de tableau blanc avec projecteur,
- 30 locaux équipés d'un tableau blanc avec projecteur interactif,
- 5 locaux équipés de téléviseur interactif,
- 1 local équipé d'une découpeuse laser et de 3 imprimantes 3D

- 2 locaux informatiques utilisés par la section "Technicien de bureau",
- 1 laboratoire de chimie,
- 1 laboratoire de biologie.

➢ Installations sportives

Des installations sportives sont disponibles pour les cours d'éducation physique, de sports et de conditionnement physique :

- 1 hall omnisports composé de 3 plateaux équipés, une salle de gymnastique, une salle aux agrès et une salle de musculation,
- 1 structure de *Street Workout*
- 2 espaces enherbés pour le multisports,
- 1 terrain multisports synthétique,
- 1 chemin bétonné permettant la marche ou la course à pied autour de l'étang.

➢ Site de l'horticulture

Le site permet d'aborder une formation horticole complète sur environ 1 hectare, grâce à :

- un ensemble de serres climatisées ou non permettant les cultures florales, maraîchères et autres,
- une serre tropicale,
- des espaces réservés aux potagers, aux vergers et aux cultures ornementales,
- un bâtiment comprenant des bureaux, une chambre froide, un magasin pour la vente des productions et un local dédié à l'art floral,
- un atelier mécanique permettant la maintenance du matériel et des machines.

- Infrastructures sportives extérieures

Certaines options de notre établissement bénéficient de plusieurs infrastructures professionnelles extérieures :

- la section "Football" qui dispose d'un terrain synthétique ou en herbe au stade Tondreau,
- la section "Rugby" qui utilise les équipements du Rugby Club de Frameries,
- la section "Tennis" qui profite des installations du Tennis Club d'Havré.

La section "Basket" s'entraîne dans le hall omnisports de l'école mais est partenaire de Belfius Mons Hainaut.

- Mess

L'APJA dispose d'un grand réfectoire permettant d'accueillir jusqu'à 480 personnes et d'une cuisine de collectivité.

2. Offre d'enseignement

- L'APJA propose 3 degrés d'enseignement.

<table>
<tr><td rowspan="3">D1</td><td colspan="2">2e différenciée</td></tr>
<tr><td>S1 (1ère)</td><td>2e commune</td></tr>
<tr><td colspan="2">2e supplémentaire</td></tr>
<tr><td rowspan="3">D2 Humanités technologiques générales</td><td>SCIENCES SOCIALES
Option au choix : Sciences ou Langues</td></tr>
<tr><td>EDUCATION PHYSIQUE
Option au choix : Sciences ou Langues</td></tr>
<tr><td>SCIENCES LANGUES</td></tr>
<tr><td>D2 Humanités technologiques de transition</td><td>SPORT-ETUDES</td></tr>
</table>

	Au choix : Football, Basketball, Rugby, Tennis ou Equitation
D2 Humanités techniques professionnelles	3e HORTICULTURE ET MAINTENANCE DE MATERIEL
	4e OUVRIER(RE) QUALIFIE(E) EN HORTICULTURE
	3e EQUITATION
	4e AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL
D3 Humanités technologiques générales	○ SCIENCES SOCIALES LANGUES Au choix : Mathématiques 2h ou 4h Au choix : Anglais/Néerlandais ou Espagnol ○ SCIENCES SOCIALES SCIENCES
	○ EDUCATION PHYSIQUE LANGUES Au choix : Anglais/Néerlandais ou Espagnol ○ EDUCATION PHYSIQUE SCIENCES
D3 Humanités technologiques de transition	SPORT-ETUDES Au choix : Mathématiques 2h ou 4h Au choix : Football, Basketball, Rugby, Tennis ou Equitation

D3 Humanités techniques de qualification	TECHNICIEN(NE) EN HORTICULTURE
D3 Humanités techniques professionnelles	OUVRIER(RE) QUALIFIE(E) EN HORTICULTURE
	AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL

De plus, l'APJA collabore avec le CEFA de Mons pour les sections :

- Equitation :

D2 Enseignement professionnel en alternance	**ARTICLE 45 : PALEFRENIER**
	ARTICLE 49 : 4e AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL
D3 Enseignement professionnel en alternance	**ARTICLE 45 : GROOM LAD**
	ARTICLE 49 : AGENT(E) QUALIFIE(E) DANS LES METIERS DU CHEVAL

- Horticulture :

D2 Enseignement professionnel en alternance	**ARTICLE 45 : JARDINIER(ERE) D'ENTRETIEN**
D3 Enseignement professionnel en alternance	**ARTICLE 45 : OUVRIER(ERE) EN IMPLANTATION ET EN ENTRETIEN DE PARCS ET JARDINS**

3. Organisation spécifique

3.1. Horaires

- Site de Mons :

Les cours débutent au plus tôt à 8h15 et se terminent au plus tard à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 13h50 le mercredi. Une récréation de 15 minutes a lieu de 10h45 à 11h. Le temps de table se déroule de 11h50 à 12h40 pour le premier degré et de 12h40 à 13h30 pour les autres degrés. Le mercredi, une pause de 20 minutes est prévue de 12h40 à 13h avant la dernière heure de cours.

- Site de Ghlin :

Les cours débutent au plus tôt à 8h15 et se terminent au plus tard à 16h50. Une récréation de 15 minutes a lieu de 10h45 à 11h. Le transport des élèves de Mons

vers le Centre Provincial les Métiers du Cheval de Ghlin et inversement est organisé entre 11h50 et 12h40. Le temps de table se déroule entre 11h50 et 13h30.

3.2. Mixité des cours d'éducation physique

Dans le cadre des dispositions relatives à l'organisation de certains cours (circulaire n°8200 « Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études 2021/2022), les cours d'éducation physique de la formation commune et de sport spécifique sont organisés en mixité.

4. Objectifs et Actions

Suivent les objectifs et actions qui permettront d'atteindre les missions prioritaires et spécifiques du système éducatif.

4.1. Pour faciliter la transition primaire/secondaire

- Une demi-journée de rencontre est organisée avant la première vague d'inscription en 1ère afin de présenter l'établissement, son cadre, son offre d'enseignement en présence de la direction et de certains professeurs.
- Un accueil des élèves de première année et de leurs parents permet de faire connaissance avec l'école, le staff de direction et les enseignants dès le premier jour de la rentrée.
- Une action de parrainage est mise en place afin que les élèves de 1ère soient accompagnés d'un « parrain », élève de 6ème année.

4.2. Pour accueillir les élèves lors de leur arrivée à l'APJA et aider les nouveaux élèves à s'intégrer et accroître leur bien-être

- Le premier jour, les classes sont constituées. Les élèves reçoivent le journal de classe ou le cahier de communication. Avec leurs professeurs, ils prennent connaissance des différents règlements et des modes de fonctionnement l'établissement.

- Après la mi-septembre, une réunion d'informations et d'échanges est organisée pour les parents.

4.3. Pour favoriser la collaboration Ecole/Famille

- Une Journée Portes Ouvertes est organisée durant le 3ème trimestre afin d'exposer les différents projets réalisés au sein de notre école et d'assister à des démonstrations en direct. Elle permet de valoriser les savoirs, savoir-être et savoir-faire de nos élèves.
- Une page Facebook et un compte Instagram à destination des parents, élèves et membres du personnel permettent de partager les actualités de l'APJA et ainsi de mettre en avant les différents projets des élèves ou les diverses activités auxquelles ils ont participé activement.
- La plateforme numérique "Cabanga" renforcera la communication entre l'école et les responsables légaux. Toutes les informations liées au parcours scolaire et à l'organisation pratique seront accessibles aux parents et/ou aux élèves majeurs via ce canal de communication.

4.4. Pour améliorer les résultats de nos élèves

- Afin d'améliorer les compétences en mathématiques au 1er degré dans, l'école intégrera un projet universitaire en partenariat avec l'UCL.
- Le co-enseignement sera organisé en mathématiques, français et langues modernes en 2e Commune, afin d'améliorer les résultats au CE1D. Le co-enseignement peut se définir comme un travail pédagogique en commun, dans un même groupe, temps et espace, de deux intervenants qui partagent les responsabilités éducatives pour atteindre des objectifs spécifiques.
- En 2e Commune, l'accompagnement personnalisé est intégré à la grille horaire des élèves en remplaçant les heures de remédiation classique par le dispositif

RCD (Remédiation-Consolidation-Dépassement) afin que le rythme et les besoins des élèves soient respectés.

- Des ateliers ludiques seront organisés pour les élèves de 2e Supplémentaire.

Leur objectif est de laisser un temps pour travailler autrement en utilisant principalement le jeu et/ou la discussion comme supports d'apprentissage. La pédagogie du ludique est l'application d'une philosophie de vivre qui autorise l'individu à apprendre par tous les moyens à son rythme. De plus, en jouant, les élèves apprennent les codes de la socialisation.

- Aux DI et DS, les apprentissages seront améliorés grâce à l'usage des Chromebook (cf. utilisation du numérique) qui permettront aux élèves de s'initier à l'utilisation des ressources numériques dont ils auront besoin à l'avenir. Ce système d'enseignement servira également à accrocher davantage les jeunes et à assurer leur suivi de manière plus ciblée.

4.5. Pour renforcer l'utilisation du numérique

- L'école a choisi d'intégrer les outils numériques en soutien des pratiques pédagogiques pour "enseigner les savoirs et compétences de la société du 21e siècle et favoriser le plaisir d'apprendre" (en alignement avec les prescrits du Pacte pour un Enseignement d'Excellence) via le projet Chromebook initié par la Province du Hainaut visant à réduire la fracture numérique. Le premier objectif vise à offrir aux apprenants un bagage digital leur permettant d'être des acteurs à part entière d'une société en constante évolution. Le second tend à susciter l'engagement chez les élèves tout en aidant les enseignants à enrichir leurs pratiques et contenus pédagogiques et ainsi favoriser le plaisir d'apprendre.

Le projet Chromebook donnera accès à une plateforme de scénarisation pédagogique et de partage. Ce sera un canal de communication privilégié entre

les professeurs mais aussi avec les élèves. En outre, les élèves à besoins spécifiques bénéficieront d'outils facilitateurs.

De plus, L'école souhaite permettre à chacun de posséder son propre matériel informatique pour que les élèves soient, à la fin de leur cursus dans l'enseignement secondaire, armés pour la poursuite d'études supérieures ou pour entrer dans le monde du travail. Les élèves bénéficieront d'une formation pour la prise en main de l'outil.

4.6. Pour orienter les élèves

- Les élèves en provenance d'une autre école qui souhaitent intégrer notre établissement en cours d'année doivent rencontrer au préalable la direction ou la direction adjointe. Il en va de même pour les élèves qui souhaitent changer d'option en cours d'année. Ceci dans le but de laisser aux élèves l'opportunité d'exprimer leurs motivations et argumenter leur demande, voire d'être réorientés.
- L'orientation des élèves sera optimisée grâce à l'organisation d'un Salon des métiers. Il s'avère qu'un nombre important d'élèves soit connaissent mal les différentes filières par rapport à leur choix d'études supérieures, soit n'ont pas d'idées précises quant à leur orientation. Il est donc primordial, afin d'accompagner au mieux les élèves, de leur donner une information concrète et neutre des filières d'orientation. Le "salon des métiers" sera l'occasion de présenter les débouchés possibles des différentes sections de l'école et sur les filières de formations. Le but sera d'engager les élèves dans un processus d'orientation motivante et consciente au contact de professionnels, afin de rendre leurs apprentissages concrets et d'entrer dans le degré suivant avec un projet personnel orientant. Grâce à cette méthode, les élèves seront davantage motivés car ils auront une vision claire des métiers et des filières envisageables. La connaissance et l'image qu'ils ont d'eux-mêmes par rapport à

leurs envies et leurs compétences seront améliorées. Ils identifieront leurs points forts et les points à améliorer pour parvenir au métier qui les intéresse.

- Les élèves de dernière année générale confortent, affinent ou modifient leur orientation suite au stage d'observation d'une semaine.
- Le CPMS organise des ateliers d'orientation en 2ème, 4ème année et 6ème année.

4.7. Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et le harcèlement

- L'école sollicite l'intervention du Centre psycho-médico-social qui a pour mission d'écouter, d'informer, d'accompagner et orienter les élèves dans le respect des valeurs prônées par la Province de Hainaut. Un local est aménagé spécialement afin de recevoir les élèves dans des conditions optimales.
- Une cellule interne de lutte contre le décrochage scolaire propose un complément au projet de lutte contre le harcèlement déjà mis en place. Quelle que soit l'origine socio-économique de l'élève, l'expérience sur le terrain rappelle quotidiennement que nombreux sont ceux qui souffrent de difficultés sans savoir vers qui se tourner pour recevoir de l'aide. La cellule interviendra le plus rapidement possible pour lutter efficacement contre ce problème. La dimension humaine, que l'école a toujours privilégiée et revendiquée, sera renforcée avec la mise en place de cette cellule et de groupes de paroles.

4.8. Pour lutter contre les faits d'indiscipline

- Le ROI spécifique de l'APJA, les règlements d'ordre intérieur et des études de la Province du Hainaut viennent compléter ce projet d'école. Pour les élèves fréquentant le site de Ghlin, s'ajoute également le règlement d'ordre intérieur du Centre Provincial des Métiers du Cheval. Pour les élèves de la section "Horticulture", le règlement des cours de pratique professionnelle et de maintenance de matériel reste d'application.

4.9. Pour aider les élèves à besoins spécifiques

- Selon les besoins des élèves, du matériel spécifique peut leur être prêté si la demande en est faite par les responsables légaux auprès de la direction.

4.10. Pour gérer les frais scolaires

- Les frais scolaires sont gérés par la Régie Provinciale des Frais Scolaires

4.11. Pour éduquer à la citoyenneté, la santé, aux médias, à l'environnement via des activités pédagogiques internes et externes

- L'école prépare tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. Le délégué de classe est un élève élu démocratiquement par ses pairs pour les représenter et faire entendre leur voix auprès des autres acteurs impliqués dans la vie de l'école. Représenter et porter la parole de leurs pairs s'inscrit dans le souci de la recherche de l'intérêt collectif et du renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable. Des visites d'expositions ou musées sont organisées, de manière ponctuelle, durant le cursus scolaire afin de donner du sens aux matières enseignées. Des partenariats avec Mars (Mons Arts de la scène), le MMM (Mons Memorial Museum) ainsi qu'avec la cellule pédagogique du Dynamusée donneront une dimension concrète aux cours dispensés. Des ateliers philosophiques animés par Picardie laïque complètent l'exploitation des spectacles et des pièces de théâtre vus par les élèves.
- La section "Horticulture" répond à de nombreux appels pour participer à des manifestations extérieures et montrer le savoir-faire des élèves.
- La section "Equitation" accueille des cavaliers renommés qui partagent leur expérience.

4.12. Pour inciter à la pratique sportive et favoriser la cohésion

- Une journée sportive par année scolaire est organisée en inter-école avec participation obligatoire des élèves et des professeurs.

4.13. Pour l'ouverture et l'accès à la culture

Des voyages récurrents à l'étranger, notamment le voyage de 6ème, sont organisés au cours de l'année scolaire.

5. Partenariats

Les partenariats sont/vont être de différents types et touchent des domaines très variés. De fait, ils concernent autant l'hébergement des élèves que des conventions diverses d'ordre sportif ou culturel ou encore des collaborations avec des asbl :

Stade Tondreau à Mons

Belfius Mons Hainaut

Rugby Club de Frameries

Tennis Club de Havré

Mons Memorial Museum

Mars

AMO "La rencontre" asbl

Picardie laïque asbl

Le CPMS

Actions Medias Jeunes asbl

Promo Jeunes asbl

Fondation Susa

Kiwanis

Centre Provincial « Les Métiers du Cheval »

Observatoire de la Santé du Hainaut (Centre d'hébergement)

Planning familial « La famille heureuse »

6. Services

6.1. Transports provinciaux

Les transferts entre les 2 implantations (de Mons et de Ghlin) sont assurés par un service de bus provinciaux. Il en va de même pour les transports vers et au départ de la piscine et des infrastructures professionnelles extérieures.
Selon leur disponibilité, les transports provinciaux sont également sollicités lorsque des sorties pédagogiques sont organisées sur le territoire belge dans un rayon de 50 kilomètres au maximum.

6.2. Mess

Les installations techniques de nos cuisines de collectivité permettent la réalisation de menus adaptés et variés. L'élaboration des repas privilégie un circuit court de production en utilisant notamment les produits issus des cultures biologiques de notre section horticole.

6.3 Communication de l'information aux élèves et aux responsables légaux

L'école utilise les moyens de communication des résultats scolaires suivants :

- Bulletins en version papier
- ENT : bulletins, absences et retards, remarques pédagogiques ou disciplinaires, prise de rendez-vous pour les réunions des parents, …
- Journal de classe en version papier au 1er degré et en version numérique pour tous
- Cahier de communication aux 2ème et 3ème degrés
- Email

Complément au Règlement général des études de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Province de Hainaut

1. Modalités d'organisation des évaluations

1.1. Périodicité et bulletins

- Les élèves reçoivent 3 bulletins (aux environs de la mi-décembre, de mars et avant la session d'examens de juin) et un bulletin de fin d'année scolaire.

1.2. Modalités d'organisation des évaluations et pondération

- L'école utilise des notes chiffrées pour tous les cours, à l'exception des cours faisant partie d'une OBG en 4ème année et au 3ème degré de l'enseignement qualifiant.
- Concernant les évaluations des cours de l'OBG de 4ème année et du 3ème degré de l'enseignement qualifiant, les compétences sont évaluées sous forme d'indicateurs de maîtrise (Acquis/Non acquis). Les bulletins spécifiques qui figurent dans les référentiels approuvés par le PO sont utilisés.
- L'école organise une session d'examens en fin d'année scolaire avec suspension de cours et une seconde session durant les 3 premiers jours ouvrables de l'année scolaire suivante.
- Aux 2ème et 3ème degrés, des examens ou parties d'examen peuvent être organisés en dehors de la session d'examens prévue, sans suspension de cours. Cette organisation est soumise à l'accord de la direction. Un courrier est remis à l'attention des responsables légaux afin de leur préciser les dates, heures et modalités d'organisation au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de l'examen.
- Les cours non soumis à examens (en évaluation continue) peuvent faire l'objet d'une épreuve en juin dans les deux cas de figure repris dans le RGE au point 4.1 en tenant compte des spécificités du point 4.3.
- En S1, il n'y a pas d'examen à valeur certificative.

Période 1	Période 2	Période 3	Total	%
100	100	100	300	

- En 2ème différenciée, en fin d'année scolaire, les élèves passent l'épreuve certificative externe du CEB.

Période 1	Période 2	Période 3	Total	%
100	100	100	300	

- En 2ème commune et 2ème supplémentaire, en fin d'année scolaire, les élèves passent les épreuves certificatives externes du CE1D.

Période 1	Période 2	Période 3	CE1D	Total	%
100	100	100	100	300	

- Au 2ème degré et au 3ème degré

Période 1	Période 2	Période 3	Examen	Total	%
100	100	100	100	400	

- Les évaluations portent sur l'acquisition des compétences, des savoirs et des savoir-faire. La pondération entre les évaluations de savoirs/savoir-faire et les évaluations de compétences est souvent imposée par le référentiel du cours. Si cette précision n'est pas définie, elle sera établie d'un commun accord entre l'équipe éducative et la direction.
- Au 2ème degré et au 3ème degré, les UAA ou évaluation par compétences ayant fait l'objet d'une évaluation sommative à valeur certificative durant les périodes peuvent faire l'objet de dispenses pour l'examen de fin d'année. La réussite est fixée à 50 % pour chaque évaluation d'UAA ou évaluation par compétences en tenant compte du point 4.3 du RGE. Un document listant les UAA non validées ou les compétences non maitrisées et détaillant la matière de l'examen sera remis à l'élève par l'enseignant le plus rapidement possible avant la date de l'examen.
- Des examens de seconde session sont organisés sur décision du conseil de classe dès la 2ème année, sauf en 2ème différenciée. La réussite de l'année est acquise si

l'élève obtient 50% pour le cours au total de l'année et minimum 40% pour le cours à l'examen de juin et/ou dans les cours pour lesquels l'élève n'a pas validé les compétences à maitriser.

Les activités complémentaires et les activités au choix ne sont pas concernées par les conditions de réussite susnommée.

L'examen de juin peut générer des dispenses de parties de matières pour la seconde session.

1.3. Organisation des UF et des UQ des sections qualifiantes en 6ème TQ et 4ème, 5ème et 6ème Professionnelle

- Les cours de l'OBG sont évalués collégialement en épreuves intégrées sur base de grilles de critères et d'indicateurs de maitrise.
- Les épreuves relatives à l'OBG peuvent occasionner une suspension de cours et un aménagement de l'horaire durant l'année scolaire.
- Dans la section en horticulture, des épreuves intégrées de période sont organisées 3 fois sur l'année. Une deuxième session peut être prévue en cas d'échec. Les épreuves de première et deuxième périodes peuvent bénéficier d'une troisième session organisée au début de l'année scolaire suivante.
- Dans la section « équitation », des épreuves intégrées de période sont organisées 3 fois sur l'année. Une deuxième session peut être prévue en cas d'échec. Les épreuves de première et deuxième périodes peuvent bénéficier d'une troisième session organisée au début de l'année scolaire suivante.

1.4. CEFA : modalités particulières

- Les modalités d'évaluation et les conditions de réussite des élèves de l'enseignement en alternance sont identiques à celles des élèves du plein exercice.
- Les élèves de 4ème année « ouvrier qualifié dans les métiers du cheval », en article 49, présentent deux UF et une UQ au cours de l'année scolaire.

- Les élèves de 5ème et 6ème années « ouvrier qualifié dans les métiers du cheval », en article 49, respectent les mêmes référentiels d'évaluation que ceux du plein exercice. Néanmoins, certaines épreuves peuvent être organisées sur le lieu de stage.

1.5. Stages obligatoires

- En 6ème année de l'enseignement général de transition et technique de transition, une semaine de stage d'observation obligatoire est organisée entre le congé de détente et le congé de printemps. Le stage fait l'objet d'un rapport auquel une cote est attribuée sur base d'une grille d'évaluation critériée. La cote figure dans le bulletin de la 3ème période. L'élève qui n'a pas obtenu 50 % à son rapport de stage pourrait être amené à le représenter en seconde session, suivant l'avis du conseil de classe.
- En 4ème année de l'enseignement qualifiant de plein exercice, 2 x 1 semaine de stage obligatoire sont prévues en 5ème et en 6ème. Ceux-ci sont évalués par des indicateurs de maitrise (Acquis/Non acquis).
- Dans la section « technicien en horticulture » en 6ème année, la durée du stage obligatoire est de 3 semaines. Le stage est également évalué par des indicateurs de maitrise (Acquis/Non acquis).
- Dans la section « ouvrier qualifié en horticulture », 2 x 2 semaines de stage obligatoire sont prévues en 5ème et en 6ème. Ceux-ci sont évalués par des indicateurs de maitrise (Acquis/Non acquis).
- Dans la section « agent qualifié dans les métiers du cheval », 2 semaines de stage obligatoire sont prévues en 5ème année. En 6ème année, 5 journées d'observation en didactique (le samedi) sont obligatoires avant le stage actif qui se déroulera pendant une semaine aux congés de détente et une semaine au congé de printemps. Le stage est évalué par des indicateurs de maitrise (Acquis/Non acquis). En outre, tous les étudiants du plein exercice devront participer à 5 journées d'immersion dans le milieu professionnel. Sont compris dans ces 5 journées, les différents

concours et les journées portes ouvertes. Les élèves de l'alternance sont également concernés à concurrence de 2 jours.

2. Aménagements raisonnables universels

Pour toutes les matières :

- Fournir en début d'année le plan du cours, les compétences à acquérir en cours d'année et en fin d'année.

Absence d'automatisation :

- Autoriser le 1/3 temps supplémentaire et/ou réduire le nombre d'items.
- Ne pas mettre l'élève en double tâche.

Le journal de classe :

- Donner le journal de classe en début de cours.
- Donner le journal de classe sur une plateforme numérique.
- Anticiper le travail à réaliser.
- Rappeler les échéances.

Supports de cours :

- En cas de textes ou cours avec des textes lacunaires (à éviter), transmettre les correctifs au fur et à mesure.
- Transmettre des documents lisibles :
 - A4
 - police d'écriture arial 14
 - interligne 1.5
 - uniquement recto
 - pas de titres surlignés, éviter l'italique
- Autoriser le support de cours de son choix voire les deux format papier et numérique.
- Eviter les textes en colonnes.

Pour les cartes, graphiques et schémas:

- Séquencer les informations ;
- Format minimal: A5.

Evaluations :

- Transmettre des documents lisibles :
 - A4
 - police d'écriture arial 14
 - interligne 1.5
 - uniquement recto
 - pas de titres, éviter l'italique
- Privilégier les petites interrogations régulières;
- Anticiper les échéances des évaluations importantes;

Consignes (en cours et en évaluation):

- Simples, formulées dans un vocabulaire usuel;
- Séquencées ;
- Transmises à l'écrit et à l'oral;
- Laisser suffisamment d'espace pour la réponse;
- Eviter le balayage entre questions et réponses (Laisser suffisamment d'espace pour répondre plutôt que de demander à l'élève de répondre sur une autre feuille).

Attitudes de l'enseignant :

- Bienveillance: rappeler à l'élève son droit à l'erreur;
- Rester patient et tolérant ;
- Encourager l'élève à poser des questions;
- Encourager l'élève à se relire;
- Valoriser les efforts plutôt que les résultats.

Divers:

- Autoriser l'utilisation de fluos;
- Autoriser l'utilisation du dictionnaire;
- Autoriser l'utilisation de la calculatrice (quand la compétence de calcul mental n'est pas visée).

3. <u>Modalités d'organisation des accompagnements personnalisés</u>

Pour chacune des classes de S1, deux heures d'accompagnements personnalisés sont organisées par semaine sous la forme de co-enseignement.

4. Modalités d'organisation des accompagnements renforcés

Des heures d'accompagnements renforcés sont organisées pour les élèves n'ayant pas obtenu le CEB. Elles preuves prendre la forme de co-enseignement et/ou d'heures de remédiation.

5. Activités EVRAS

Des activités liées à l'EVRAS sont organisées au sein de l'école par le CPMS et par le planning familial « La famille heureuse ».